



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Versailles

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIVISION
DE L'ORGANISATION
SCOLAIRE**

Réf. : DOS/SJ/n°2011-138

Affaire suivie par : Séverine Jégouzo

Téléphone : 01.30.83. 41.50
Fax : 01.30.83.46.96

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

x	IA		Gds. Etab. Sup.
x	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
x	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
x	LPO		Etab. Privés
x	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels
Autres : CAP -- DPE --SBCG			

Nature du document :

- Nouveau
- Modifié
- Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire	3	p.
Annexe	0	p.
Total	3	p.

Versailles, le 14 juin 2011

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

à

**Mesdames et Messieurs les Proviseurs
des lycées polyvalents et lycées
professionnels**

Messieurs les Directeurs des EREA

Objet : Modalités d'attribution de l'indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle des candidats sous statut scolaire.

Le décret n°2010-1000 du 26 août 2010 et un arrêté de la même date, publiés au journal officiel du 29 août 2010, instituent une nouvelle indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle.

Ce nouveau dispositif applicable dès le 1^{er} septembre 2010 s'inscrit dans le contexte de la voie professionnelle. Il a pour objectif de reconnaître financièrement le travail supplémentaire accompli par certains enseignants en raison du développement du contrôle en cours de formation (CCF) comme modalité d'évaluation des épreuves des diplômes de la voie professionnelle.

La présente circulaire a pour objet de préciser le champ d'application de ce nouveau dispositif et les modalités d'attribution de l'indemnité (n°1648).

I -- Le champ d'application du nouveau dispositif indemnitaire

Les personnels bénéficiaires :

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°2010-1000, les enseignants (titulaires ou non titulaires) qui préparent, organisent et procèdent à l'évaluation par CCF des acquis des élèves en vue de l'obtention des diplômes visés à l'article L 331-1 du code de l'éducation (CAP, BEP, baccalauréat professionnel), à l'exclusion de l'épreuve d'EPS et des PFMP, peuvent percevoir une indemnité. Les sections d'apprentissage et les GRETA sont exclus du texte.

Les diplômes concernés :

L'indemnité concerne les diplômes de CAP, BEP et baccalauréat professionnel ainsi que le diplôme intermédiaire. En revanche, les mentions complémentaires n'entrent pas dans le champ d'application.

2/3

Vous trouverez en annexe le nombre de CCF pour chaque diplôme à retenir pour vos calculs sur la base du nombre d'élèves présents en terminale professionnelle, terminale de BEP et terminale de CAP. Pour le diplôme intermédiaire, celui-ci étant obligatoire pour les élèves issus de 2^{nde} professionnelle, il convient de compter les seuls élèves ayant passé le diplôme.

Les taux de référence de l'indemnité :

Ils sont précisés dans l'arrêté du 26 août 2010 :

Effectif de la division	en €
Inférieur à 16 élèves	83
Entre 16 et 24 élèves	98
25 élèves et plus	108

II – Les modalités d'attribution de l'indemnité

La détermination du montant à répartir pour chaque division :

Conformément aux termes de l'article 3 du décret n°2010-1000, le montant total à répartir pour une division donnée correspond au taux de référence de l'indemnité multiplié par le nombre d'épreuves ou de sous-épreuves organisées en CCF et non par séquences d'évaluation dans le cas où une épreuve fait l'objet de plusieurs séquences d'évaluation.

Un budget sera alloué à votre établissement sur cette base.

Le rôle du chef d'établissement :

Il vous appartient de proposer les montants individuels en fonction de la participation effective de chacun, dans la limite du taux de référence. Vous ne pouvez pas proposer un taux supérieur au taux de référence mais, lorsqu'une même épreuve ou sous-épreuve est évaluée par plusieurs enseignants, vous pouvez proposer un montant inférieur.

Vous voudrez bien compléter le tableau annexé avec vos propositions issues des évaluations ayant été passées. Compte tenu des délais très courts d'ici la fin de l'année scolaire, votre budget ASIE sera alimenté très prochainement ; néanmoins, nous vous demandons de retourner ce tableau à la DOS (ce.dos@ac-versailles.fr) à des fins statistiques.

Les modalités de versement de l'indemnité :

L'enseignant perçoit une indemnité pour l'ensemble du travail d'évaluation accompli durant l'année scolaire, quel que soit le nombre de séquences d'évaluation d'une épreuve ou sous-épreuve en CCF.

Les personnels (y compris les titulaires remplaçants) qui ont procédé à l'évaluation en CCF d'une épreuve durant une partie de l'année scolaire reçoivent une fraction de l'indemnité proportionnelle à leur participation.

S'agissant des enseignants à temps partiel, le taux est fixé en fonction de leur participation effective à l'évaluation.

Enfin, les enseignants stagiaires peuvent prétendre au versement de l'indemnité.

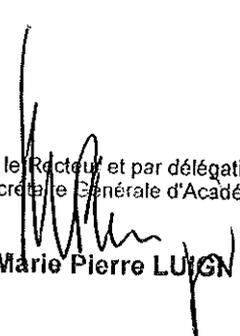
L'annexe 1 vous communique des exemples d'attribution.

Le calendrier de versement de l'indemnité :

L'indemnité est versée annuellement, après service fait, à la fin de l'année scolaire. Pour la présente année scolaire, elle sera liquidée dans ASIE entre le 15 juin et le 15 juillet pour un versement au bénéfice des intéressés sur la paye de juillet ou août.

Une circulaire technique relative à ASIE détaille les modalités techniques de mise en paiement.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie


Marie Pierre LUYON

SESSION 2011

P pour Epreuve Ponctuelle

C pour Contrôle en Cours de Formation

		Enseignement professionnel										Enseignement général				Enseignement facultatif				
DIPLÔME	Intitulé du diplôme intermédiaire	Epreuve scientifique et technique E1			E2		Epreuve pratique + FMP E3					LV E4	E5		AA&CA E6	Nombre d'épreuves en				
		E11	E12	E13	E21	E22	E31	E32	E33	E34	E35		FR E51	H/G E52		LV	HPS	Ponctuel	CCF	
TERTIAIRES																				
BPN	COMMERCE	BEP métiers de la relation aux clients	P	P	P	C							P	P	P	C			6	3
BPN	VENTE	BEP métiers de la relation aux clients	P	P	P	P		C	C				P	P	P	C			7	3
BPN	SERVICES	BEP métiers de la relation aux clients	P	P	P	P		C	C				P	P	P	C			7	3
BPN	ACCUEIL RELATION CLIENT USAGER	relation aux clients et aux usagers																	0	0
BPN	EXPLOITATION TRANSPORT	BEP Logistique et transport	P	P	P	P		P								C			5	2
BPN	LOGISTIQUE	BEP Logistique et transport	P	P	P	P		P								C			5	2
BPN	TRANSPORT	BEP Logistique et transport	P	P	P	P		P								C			5	2
BPN	COMPTABILITE	BEP métiers des services administratifs	P	P	P	P		P								C			5	2
BPN	SECRETARIAT	BEP métiers des services administratifs	P	P	P	P		P								C			5	2
BPN	SECURITE PREVENTION	CAP agent de sécurité	P	P		C		C	C	C			P	P	P	C			5	5
BPN	METIERS DE L'ALIMENTATION	C.A.P. boulanger CAP Pâtissier														C				3
BPN	RESTAURATION		P	P	P	P		P					P	P	P	C			8	2
INDUSTRIELS																				
BPN	AERONAUTQ:MECANICIEN SYST-AVIONIQ	CAP électricien système aéronef							C	C	C	C	C			C		C		7
BPN	AERONAUTQ:MECANICIEN SYST-CELLULE	C.A.P. mécanicien cellules d'aéronefs CAP Maintenance sur système d'aéronefs							C	C	C	C	C			C		C		7

BPn	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	ou							C	C	C						C		C	0	5
BPn	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	BEP Bois option fabrication bois et matériaux associés							C	C	C						C		C	0	5
BPn	TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR	BEP Bois option menuiserie agencement							C	C	C						C		C	0	5
	ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE	CAP Ebéniste							C	C	C	C					C		C	0	6
BPn	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	BEP Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques				C			C	C	C						C		C	0	6
BPn	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	BEP installation des systèmes énergétiques et climatiques				C			C	C	C						C		C	0	6
BPn	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	BEP froid et conditionnement de l'air				C			C	C	C						C		C	0	6
BPn	PHOTOGRAPHIE	CAP photographe							C	C							C		C	0	4
BPn	TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE	BEP réalisation du gros œuvre							C	C	C						C		C	0	5
BPn	TRAVAUX PUBLICS	BEP Travaux publics							C	C	C						C		C	0	5
BPn	AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT	BEP aménagement et finition							C	C	C						C		C	0	5
BPn	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option ETUDE ET ECONOMIE	BEP études du bâtiment							C	C	C						C		C	0	5

BPn	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT Option ASSISTANT EN ARCHITECTURE	BEP études du bâtiment							C	C	C							C	C	0	5
BPn	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	BEP topographe							C	C	C							C	C	0	5
BPn	ARTISANAT ET METIERS D'ART option Communication Graphique	CAP dessinateur en communication graphique							C	C	C	C						C	C	0	6
BPn	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	BEP maintenance des produits et équipements industriels							C	C	C							C	C	0	5
BPn	MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANQUES AUTOMATISES option SYSTEMES FERROVIAIRES	BEP maintenance des produits et équipements industriels																		0	0
BPn	PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE	CAP conduite de systèmes industriels							C	C	C	C	C					C	C	0	7
BPn	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	BEP représentation informatisée des produits industriels	C						C	C	C	C								0	7
BPn	TECHNICIEN D'USINAGE	BEP production mécanique				C			C	C	C							C	C	0	6
BPn	TECHNICIEN OUTILLEUR	BEP production mécanique	C	C	C	C			C	C	C							C	C	0	9
	PRODUCTIQUE MECANIQUE Option DECOLLETAGE	BEP production mécanique																			
BPn	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	BEP systèmes électroniques numériques	C						C	C								C	C	0	6
BPn	MAINTENANCE DES MATERIELS option A : AGRICOLE	CAP maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles							C	C	C							C	C	0	5

Session 2011	Enseignement professionnel									Enseignement			EF		
										Français Histoire – Géographie – éducation civique	Mathématiques – Sciences	Langue vivante		Nombre d'épreuves en	
P pour Epreuve Ponctuelle															
C pour Contrôle en Cours de Fo	EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4			
DIPLÔME	UP11	UP12	UP13	UP21	UP22	UP23	UP31	UP32	UP33	UG1	UG2	UG4 / UF4		Ponctuel	CCF
Diplômes du secteur tertiaire															
BEP métiers de la relation aux clients et aux usagers	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP Logistique et transport	C	C		C						P	C	C		1	5
BEP métiers des services administratifs	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP métiers de la restauration et de l'hôtellerie	C									P				1	1
Diplômes du secteur industriel															
BEP métiers du bois				C		C				P			C	1	3
BEP Bois option construction bois	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP Bois option fabrication bois et matériaux associés	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP Bois option menuiserie agencement	C			C	C					P	C	C		1	5
BEP Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	C			C	C					P	C	C		1	5

BEP installation des systèmes énergétiques et climatiques	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP froid et conditionnement de l'air	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP réalisation du gros œuvre	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP Travaux publics	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP aménagement et finition	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP études du bâtiment	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP topographe	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP maintenance des produits et équipements industriels	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP maintenance des véhicules et matériels				C			C	C		P					1	3
BEP représentation informatisée des produits industriels	C			C		C				P	C	C			1	5
BEP production mécanique	C			C		C				P	C	C			1	5
BEP systèmes électroniques numériques	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse	C			C	C					P	C	C			1	5

BEP réalisation d'ouvrages en méallerie du bâtiment	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP métiers de la communication et industrie graphique				C	C					P			C		1	3
BEP industries graphiques option production graphique	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP industries graphiques option production imprimée	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP métiers de la mode - vêtements	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP métiers du pressing et de la blanchisserie	C			C	C					P	C				1	4
BEP électrotechnique énergie équipements communicants	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP maintenance des produits et équipements industriels										P					1	0
BEP métiers d'art marchandisage visuel	C			C	C					P	C	C			1	5
BEP Conduite et services dans transport routier										P			C		1	1
BEP Optique lunetterie										P			C		1	1
Diplômes du secteur SBSSA																

Métiers de l'Hygiène, de la Propreté et de l'Environnement	C			C	C						P	C	C		1	5
Carrières Sanitaires et Sociales	C		C								P			C	1	3

pour Epreuve Ponctuelle pour Contrôle en Cours de Formation	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL									ENSEIGNEMENT GENERAL			EF	Nombre d'épreuves en	
	Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Epreuve ou Sous-épreuves			Français et histoire géographie	Mathématiques – Sciences	Langue vivante étrangère		Ponctuel	CCF
	EP1			EP2			EP3			EG1	EG2	EG4			
DIPLÔME	EP11	EP12	EP13	EP21	EP22	EP23	EP21	EP22	EP23						
Diplômes tertiaires															
CAP2 AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 VENDEUR MAGASINIER EN PIÈCES DE RECHANGE ET ÉQUIPEMENT AUTOMOBILES	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 AGENT D'ACCUEIL ET DE CONDUITE ROUTIÈRE -TRANSPORT DE VOYAGEUR	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 AGENT DE SÉCURITÉ										C	C			0	2
CAP2 BOULANGER	C			C	C					C	C			0	5
CAP2 CUISINE	C			C	C		C			C	C	C		0	7
CAP2 PÂTISSIER	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 EMPLOYÉ COMMERCE MULTISPECIALITÉS	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 EMPLOYÉ VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 EMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANTS	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 EMPL.VENTE: PRDTS LIBRAIRE-PAPETERIE-PRESSE	C	C		C						C	C			0	5
CAP2 SERVICES HOTELIERS	C			C						C	C	C		0	5
CAP2 RESTAURANT	C			C		C	C			C	C	C		0	7
CAP2 SERVICES EN BRASSERIE-CAFÉ	C			C		C	C			C	C	C		0	7
Diplômes industriels															
CAP1 AGENT VÉRIF. APPAR. EXTINCTEURS	C	C		C			C			C	C			0	6
CAP1 TRI ACHÈMÈNEMENT DISTRIB.COURRIER	C	C		C			C			C	C			0	6
CAP2 ÉLECTRICIEN SYSTÈMES AÉRONEFS	C			C			C			C	C				5
CAP2 MÉCANICIEN CELLULES AÉRONEFS	C			C			C			C	C				5

CAP2 REPAR ENTRETIEN EMBARCATIONS PLAISANC	C			C						C	C					5
CAP2 SELLERIE GENERALE	C			C						C	C					4
CAP2 ACCESSOIRISTE REALISATEUR	C									C	C					3
CAP2 ARTS DE LA BRODERIE					C					C	C	C				4
CAP2 CORDONNIER BOTTIER	C			C	C			C		C	C					6
CAP2 PROD-HORTICOLE FLORALE LEGUMIERE																
CAP2 TRAVAUX PAYSAGERS																
CAP2 CONDTE SYST.IND. (1ERE ANN.COMM.)	C	C		C				C		C	C				0	6
CAP2 FROID ET CLIMATISATION	C		C		P					C	C				1	4
CAP2 INSTALLATEUR THERMIQUE	C			C	C			C		C	C				0	6
CAP2 MAINTENANCE BATIMENTS DE COLLECT.					C					C	C				0	3
CAP2 CONSTRUCTEUR DE ROUTES	C			C	C			C			C	C			0	6
CAP2 CONSTRUCTEUR DE CANALISATIONS TRAVAUX PUBLICS	C			C	C			C			C	C			0	6
CAP2 CONDUCT ENGIN TVX PUB. CARRIERES	C			C	C			C		C	C				0	6
CAP2 MACON	C			C	C			C		C	C				0	6
CAP2 INSTALLATIONS SANITAIRES	C			C	C			C		C	C				0	6
CAP2 CARRELEUR MOSAISTE	C			C	C			C		C	C				0	6

CAP2 PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	C		C	C			C		C	C			0	6
CAP2 CONSTRUCTEUR OUV.BAT.ALU.VER.M.S.	C		C	C			C		C	C			0	6
CAP2 EBENISTE	C			C		C	C		C	C	C		0	7
CAP2 CHARPENTIER BOIS	C		C	C			C		C	C		C	0	7
CAP2 MENUISIER FABRICT.MEN.MOB.AGENCMT	C		C	C			C		C	C			0	6
CAP2 MENUISIER INSTALLATEUR	C		C	C			C		C	C		C	0	7
CAP2 ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES ENTREPRISES INDUSTRIELLES		C							C	C			0	3
CAP2 METIER DU PRESSING		C		C	C				C	C			0	5
CAP2 TAILLEUR DAME	C			C	C				C	C			0	5
CAP2 MODE ET CHAPELLERIE	C			C	C				C	C			0	5
CAP2 COUTURE FLOU		C		C	C				C	C			0	5
CAP2 PRÊT A PORTER	C			C	C				C	C			0	5
CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN SIEGE		C		C		C			C	C	C	C	0	7
CAP2 TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DECOR		C		C		C			C	C	C	C	0	7
CAP2 MAROQUINERIE		C		C	C				C	C			0	5
CAP2 MAINTEN. MAT. OPT. TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES	C			C	C				C	C			0	5
CAP2 MAINT. MAT. OPT. TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	C			C	C				C	C			0	5
CAP2 MAINT.MAT. OPT.MAT. PARCS JARDINS		C		C	C				C	C			0	5
CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.PART.		C		C		C			C	C			0	5
CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.IND.		C		C		C			C	C			0	5
CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. MOTOCYCLES		C		C		C			C	C			0	5
CAP2 MAINTENANCE SUR SYSTEM.D'AERONEFS	C	C		C			C		C	C			0	7
CAP2 SERRURIER METALLIER		C		C	C			C		C			0	6
CAP2 CONSTRUCTION DES CARROSSERIES		C		C		C			C	C			0	5
CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE		C		C		C			C	C			0	5
CAP2 REPARATION DES CARROSSERIES		C		C		C			C	C			0	5
CAP2 REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS.		C		C	C				C	C			0	5
CAP2 PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES		C		C	C				C	C			0	5
CAP2 CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES	C				C		C		C	C			0	6
CAP2 CONDUCTEUR LIVREUR MARCHANDISES		C			C			C		C			0	5
CAP2 DESSINAT.EXECUTION COMMUNIC GRAPH	C			C	C				C	C	C		0	6

CAP2 SIGNALÉTIQUE ENSEIGNE ET DECOR	C			C	C		C			c	c	c		0	7
CAPE PHOTOGRAPHE	C			C			C	C		c	c	c		0	7
CAP2 FLEURISTE	C		C	C						c	c			0	5
CAP2 MODELES ET MOULES CERAMIQUES					C					c	c			0	3
CAP2 STAFFEUR ORNEMANISTE	C		C							c	c	c		0	5
CAP2 DECORATION EN CERAMIQUE	C		C							c	c			0	4
Diplômes SBSSA										c	c			0	2
CAP2 EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	C	C			C			C		c	c			0	6
CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	C	C			C			C		c	c			0	6
CAP2 PETITE ENFANCE	C			C	C		C			c	c			0	6
CAP2 ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	C	C		C						c	c		C	0	5
CAP2 COIFFURE	C	C			C			C		c	c			0	6
CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	C	C		C						c	c			0	5
CAP2 MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	C		C	C						c	c			0	5
CAP2 AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION	C	C		C			C			c	c			0	6
CAP2 PROTHESISTE DENTAIRE					C					c	c			0	3

EXEMPLES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE POUR LE CCF

Cas n°1 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 14 élèves. Cette épreuve est organisée en 3 séquences d'évaluation.

→ Il doit percevoir 83 €

Cas n°2 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 14 élèves. Cette épreuve est organisée en 2 séquences d'évaluation.

→ Il doit percevoir 83 €

Cas n°3 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 28 élèves. Cette épreuve est organisée en 2 séquences d'évaluation.

→ Il doit percevoir 108 €

Cas n°4 : un enseignant chargé de l'évaluation en CCF d'une sous-épreuve dans une division de 28 élèves a été absent durant l'année scolaire. Sur les 3 séquences d'évaluation, il en a réalisé 1, les 2 autres ayant été assurées par un titulaire remplaçant.

→ L'indemnité est de 108 €, à répartir entre les deux enseignants, en fonction du travail accompli par chacun.

Cas n°5 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans deux divisions de 14 élèves.

→ Il doit percevoir $2 \times 83 \text{ €} = 166 \text{ €}$

Cas n°5 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 10 élèves et d'une sous-épreuve dans une division de 27 élèves.

→ Il doit percevoir $83 \text{ €} + 108 \text{ €} = 191 \text{ €}$

Cas n°6 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une classe regroupant 15 élèves de baccalauréat professionnel secrétariat et 15 élèves de baccalauréat professionnel comptabilité.

→ Il convient de distinguer les épreuves relatives à l'enseignement général, communes à tous les élèves de la classe et qui ne doivent être payées qu'une seule fois, des épreuves relatives à l'enseignement professionnel. Le tableau joint en annexe n° 1 permet de réaliser cette distinction.

Cas n°7 : un enseignant réalise l'évaluation en CCF d'une épreuve dans une division de 14 élèves. Cette épreuve est organisée en 3 séquences d'évaluation. Seule la première séquence d'évaluation a été réalisée au cours de l'année scolaire 2010/2011.

→ Il doit percevoir 83 €

DEPT	COMMUNE	RNE	TYPE	NOM de l'Etablissement	NOM	Prénom	GRADE	DISCIPLINE	Diplôme concerné par le versement de l'indemnité CCF	MONTANT retenu par le Chef d'établissement	REMARQUES éventuelles